

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 81 (1954)
Heft: 6

Artikel: Nos mots à nous
Autor: Chs.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PATOIS A LA RADIO

L'émission valaisanne du 30 janvier était consacrée au patois du Val d'Hérens (prononcer *Hérin*) :

— Le châtelain Tencio, légende dite par M. Pierre Fauchère-Bonnard, de La Forcla/Evolène, à Lausanne ;

— Entretien français-patois, interview de l'écrivain Maurice Zermatten, professeur à Sion, par Fernand-Louis Blanc.

La dernière émission valaisanne, consacrée au patois du Val d'Anniviers, a été diffusée le 13 février :

— « Quart d'heure valaisan », veillée d'hiver et chansons, avec MM. Edouard Pont, président de St-Luc, Joseph Salamin, juge, Célien Balmer et René Pont.

Nos émissions de patois continuent, tous les quinze jours, le samedi après-midi. Les prochaines sont prévues pour le 27 février et le 13 mars, à 15 heures ; elles seront réservées au patois vaudois. *Chs Montandon.*

NOS MOTS A NOUS

VII

Patois *chota*, abri (Neuchâtel *sota*, Genève *choûte*, Vallée d'Aoste *chouta*, Jura *ésot*), *chotâ*, cesser de pleuvoir, *s'achotâ*, s'abriter (Jura *ésotê*). Ces termes viennent du latin *subtus*, dessous (français *sous*, romanche *suot*), *subtare* et *subtelare*, abriter. Italien *sosta*, romanche *suosta*, halte, trêve ; français *soute* ; romanche *sütt*, sec (rien à voir avec le latin *siccus*). En celte, un *chot* était un bois où l'on s'abritait de la pluie.

A cette même famille appartient le vieux français *souste*, douane (village de Susten, en français La Souste, à la limite entre le Haut et le Bas-Valais ; col du Susten, à la frontière Berne-Uri, qui fut aussi dans le temps la frontière entre les mondes latin et german, tout l'Oberland jusqu'à l'Aar ayant été de langue romane). Mais il n'y a plus qu'une « demi-parenté » avec le vieux français *soustecte* (latin *tectum*, patois *tai*, français *toit*).

Le latin *subtelare* a donné en patois à la fois *chota* (syllabe avec *t*) et *solâ* (syllabe avec *l*), le *soulier*. De même souche, le patois *cholai*, fenil (vieux français *solier*, romanche *sulèr*), sans rapport avec *solive* et *soliveau*, pas plus qu'avec le latin *cella*, chambre, et *cellarium* (français *cellier*) ; probablement pas non plus avec le latin *solarium*, ou avec le celte *chol*, paille (hypothèses de Bridel).

A noter que le patois *chota* désigne aussi les gros sapins isolés des clairières jurassiennes, sous lesquels le bétail se met à l'abri. Mais on dit également *gogan*, même mot que le patois *gigan*, géant (du grec *gigas antos*, en romanche *gigant* ; voir français *gigantesque*, italien *gigantesco*).

Chs M.